



Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

L'impunité reste la règle en Françafrique



Le scandale du « Swissleaks » illustre une nouvelle fois que l'opacité ne sert pas qu'à frauder le fisc, un « délit » aux conséquences déjà hautement criminelles, mais qu'elle garantit aussi l'impunité aux mafias et trafiquants en tout genre (lire pp. 7-8). Pendant ce temps, Paris assure l'impunité aux bourreaux du régime marocain (lire p. 5), et les procès des génocidaires présumés présents en France se font attendre (lire p. 9). Les cadavres français et ivoiriens de novembre 2004, eux, cherchent encore à sortir du placard (lire p. 6).

P.2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAUFRIQUE

P.3 ÉDITO D'Épervier à Barkhane et de Fabius à Fabius

P.4 CENTRAFRIQUE

Lutte d'influence entre Sassou Nguesso et la France

Le sommet de Nairobi, fin janvier, contribue à torpiller un processus de sortie de crise déjà largement discrédité.

P.5 FRANCE-MAROC Un arrangement à l'amiable sur le dos des victimes de torture

Au nom de la guerre contre le terrorisme et de la « stabilité », Paris honore les bourreaux de Rabat et étouffe la justice.

P.6 CÔTE D'IVOIRE La cellule Afrique de l'Élysée au centre de l'affaire de Bouaké ?

Des documents accusent l'entourage de Jacques Chirac d'avoir joué un rôle trouble en amont de la mort des soldats français.

P.7-8 PARADIS FISCAUX « L'opacité sert aussi à dissimuler des activités criminelles »

Entretien avec Lucie Watrinet, coordinatrice de la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires.

P.9 GÉNOCIDE DES TUTSI DU RWANDA Quelle justice en France pour les génocidaires rwandais ?

Fermeture du tribunal international pour le Rwanda : et après ?

P.10 VENTES D'ARMES Répressions en Rafale en Egypte
Un pouvoir répressif, mais qui achète des avions de chasse français, est un pouvoir ami de la France.

P.11 VENTES D'ARMES Circuits françafricains d'approvisionnement

P.12 BURKINA FASO Le général Diendéré à la manœuvre
L'ex-bras droit de Blaise Compaoré reste incontournable.



Syndrome burkinabè

Mobilisation populaire inédite au Burundi, à l'occasion de la libération du journaliste Bob Rugurika, qui avait été incarcéré un mois auparavant pour « *complicité d'assassinat* » de trois religieuses italiennes en septembre 2014. Il avait en réalité diffusé les aveux d'un homme qui se présentait comme l'un des assassins, et qui mettait en cause de hauts responsables des services burundais. Des dizaines de milliers de personnes se sont rassemblées pour fêter son retour à Bujumbura et braver le pouvoir qui avait interdit toute manifestation. C'est que le cas Rugurika est venu cristalliser les oppositions à la volonté du président Nkurunziza de passer en force pour briguer un troisième mandat. Une opposition qui se manifeste désormais jusqu'au sein du régime. Ainsi, quelques jours plus tôt, le patron des services secrets, le général Godefroid Niyombare, a été limogé pour avoir « *écrit au président burundais en lui déconseillant de briguer un troisième mandat, au risque de plonger ce pays dans le chaos, selon des sources concordantes* » (Rfi.fr, 19/02).

Cynisme meurtrier

La mer méditerranée n'en finit pas d'être le cimetière des migrants qui bravent l'interdiction de pénétrer en Europe. Un dernier drame illustre bien le cynisme des politiques européennes en la matière. Le 7 février dernier, des centaines de personnes ont été embarquées de force sur des bateaux pneumatiques de fortune par des maffieux libyens alors que la tempête menaçait. Plusieurs centaines sont disparues en mer, dont de nombreux enfants. L'un des bateaux a pu être secouru par les forces de l'opération Triton, mise en place depuis le 1^{er} novembre 2014 sous l'égide de l'agence européenne Frontex (pour « *Frontières extérieures* ») afin de surveiller les routes migratoires vers l'Italie. « *Faute de place à bord, la plupart des migrants ont dû prendre place à la proue des navires de secours. À leur arrivée à Lampedusa, les vedettes des garde-côtes transportaient 29 cadavres* » (LeMonde.fr, 10/02). Morts de froid. Contrairement à la précédente opération Mare Nostrum, mise en place par l'Italie après la mort de plusieurs centaines de migrants au large de Lampedusa et Malte, l'opération Triton n'a pas vocation à secourir les migrants qui tentent de traverser la Méditerranée. Juste à les surveiller...

Jeune Afrique, vieux procédés...

On a l'habitude des positionnements à géométrie variable de François Soudan, directeur de rédaction du magazine *Jeune Afrique*, et de son habileté à manier l'euphémisme pour faire le portrait d'un dictateur, de manière à le rendre acceptable, sans gommer complètement les reproches qui lui sont faits. Mais on l'a connu plus habile, car l'un des derniers en date, celui d'Ismaïl Omar Guelleh, dans le numéro du 8 février, relève de la caricature, concernant le reniement attendu des promesses du dictateur djiboutien de ne pas se représenter pour un troisième mandat. Pour François Soudan, Omar Guelleh n'a pas menti : il « *évolue lentement* ». D'ailleurs, « *si Ismaïl Omar Guelleh se décide à concourir pour un ultime mandat de cinq ans, ce sera sans enthousiasme et par sens du devoir inaccompli. Paradoxal ? Sans doute, mais pourtant vrai, pour qui le connaît au-delà des apparences. "Je suis un homme seul", nous a-t-il confié (...). Seul et sincère* ». Au moins aussi sincère et désintéressé que le directeur de rédaction de *Jeune Afrique*. D'ailleurs l'interview de Guelleh, intitulée « *La France ne nous considère pas* », suivait un éditorial, paru la semaine précédente, du même François Soudan, intitulé, lui, « *Pourquoi la France va perdre Djibouti* », et qui prenait la forme d'un vibrant plaidoyer en faveur d'une attention plus soutenue de la diplomatie française à l'égard du régime Djiboutien. Une remarquable convergence de vue... qui a porté ses fruits : le ministre français de la Défense a aussitôt promis de rendre une visite diplomatique dès avril au dictateur djiboutien.

Sommet Françafrique

Après le sommet de l'Élysée sur la paix et la sécurité en Afrique en décembre 2013, le sommet de l'Élysée « *pour une croissance partagée* » (entendez « *pour que l'Afrique partage sa croissance avec la France* ») s'est tenu le 6 février, coorganisé par Bercy et le Médef. Outre les éternelles promesses sur un nouveau partenariat économique entre la France et l'Afrique, a été, comme prévu (cf. *Billets* n°243, février 2015), annoncé la création de la « *fondation franco-africaine pour la croissance* », qui s'occupera notamment de formation et est présidée par le financier Lionel Zinsou. Un tweet de Laurent Fabius à l'occasion du sommet résume bien l'état d'esprit : « *Nous ressentons le pouvoir d'attraction exceptionnel du*

continent africain et la valeur immense d'un partenariat renouvelé ». Ce ne sont pas Total ou Orange, qui viennent d'annoncer que leurs résultats annuels étaient sauvés grâce à l'Afrique, qui vont le démentir... Quant au renouvellement des pratiques, *Jeune Afrique* (22/02) rapporte l'exemple du Gabon, où Ali Bongo aurait été « *soumis à d'intenses pressions élyséennes – preuves de la persistance de pratiques en vigueur sous Nicolas Sarkozy et ses prédécesseurs* » pour lui faire recevoir le patron de Véolia et assurer le renouvellement de sa concession sur l'eau...

Visite amicale en dictature (presque) francophone

Annick Girardin, secrétaire d'État au développement et à la francophonie, s'est rendue en visite en Guinée équatoriale du 8 au 10 février, à l'occasion de la finale de la Coupe Africaine des Nations. La Guinée équatoriale est en effet membre de l'Organisation Internationale de la Francophonie depuis 1989, pour des raisons qui ont moins à voir avec la défense de la langue française qu'avec celle de la Françafrique sous Mitterrand. Aucun membre du gouvernement français ne s'était rendu dans le pays depuis 8 ans, et ce n'est pas la saisie par la justice française des biens mal acquis du fiston Téodorin qui avait réchauffé l'ambiance diplomatique entre les deux pays. Mais là n'est pas la raison de la visite de la secrétaire d'État, promis-juré. Officiellement, selon *LeMonde.fr* (08/02), il y aura « *au menu des entretiens, les enjeux de la francophonie (...), le climat et la coopération, les droits humains et la liberté d'expression* ». Autant de sujets, qui, comme chacun sait, passionnent le dictateur équato-guinéen.

Hollande prophète

Dans son intervention devant le Parlement européen le 5 février dernier, le président français a lancé : « *J'assure ici, le Mali retrouvera son intégrité territoriale, le moment est proche* ». On croyait que c'était déjà fait, puisque c'était un des trois objectifs officiels de l'opération Serval qui, nous a-t-on assez répété, a été un succès complet... « *Viendra le temps politique, celui du dialogue, de la réconciliation, de la stabilité dans ce pays et dans cette région de l'Afrique de l'Ouest, le temps du développement* ». Inch Allah. En attendant, c'est toujours l'insécurité qui règne et la présence militaire française n'y change rien.

In memoriam

« La vérité finira-t-elle par éclater sur l'enlèvement de l'opposant tchadien Ibni Oumar Mahamat Saleh ? Sept ans, jour pour jour, après qu'il a disparu entre les mains de militaires tchadiens en pleine bataille de Ndjamena, ses proches continuent à réclamer justice. Ils espèrent notamment que la plainte déposée en France permettra de faire avancer l'enquête. Parmi eux, Jean-Baptiste Laokolé, le secrétaire général adjoint du PLD, le Parti pour les libertés et le développement, le parti d'Ibni » (RFI, 03/02). Interviewé par la radio, il explique : « Nous sommes sûrs que le gouvernement français est au courant de beaucoup de choses sur la disparition d'Ibni. Nous avons appris que le jour où Ibni a été enlevé, l'attaché militaire français était à côté de Deby quand il a pris la décision d'aller [le] faire arrêter. Je crois qu'en brisant ce silence, le gouvernement français remplira sa mission en ce qui concerne les droits de l'homme ». La mission ne semble malheureusement pas prioritaire...

Un de plus

Un nouveau rapport rendu public le 1^{er} février vient confirmer l'importance des flux financiers illicites en provenance de l'Afrique. Selon les travaux du Groupe des personnalités de haut-niveau (GPHN) présidé par l'ancien président sud-africain Thabo Mbeki, ces flux représentent « entre 30 et 60 milliards de dollars par an. Une somme supérieure au montant de l'aide officielle au développement reçue par l'Afrique : 46,1 milliards de dollars en 2012 ». Par ailleurs, « les ressources monétaires – qu'elles proviennent de l'évasion fiscale ou de la surfacturation des échanges de biens et de services – qui circulent à travers les entreprises multinationales constituent la plus importante composante de ces flux financiers illicites, devant les produits d'activités criminelles et la corruption », estime le rapport du GPHN. (<http://economie.jeuneafrique.com>, 05/02) Sans ce pillage, le rapport a calculé que les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD ; sur l'accès à l'alimentation, aux soins, à l'éducation, etc.) auraient pu être atteints en quelques années à quelques dizaines d'années selon les pays, contre une à plusieurs centaines d'années au rythme actuel... Ca tombe bien, de nouveaux Objectifs, dits de Développement Durable (ODD), doivent être fixés en septembre prochain lors d'une conférence mondiale à New-York.

D'Épervier à Barkhane et de Fabius à Fabius

Le 26 janvier, les forces de l'ordre ouvraient le feu contre les élèves de terminale du lycée Pascal Yoadimnadj de Doba, dans le sud du Tchad, qui manifestaient contre la modification des règles d'inscription au baccalauréat, faisant cinq morts, dont trois lycéens.

Le 21 février, Laurent Fabius se rendait à Ndjaména pour assurer le Président Idriss Déby de l'amitié chaleureuse du Président français. La France a fait du Tchad la base de son dispositif Barkhane, censé combattre la menace djihadiste au Sahel. Ce même Fabius dirigeait le gouvernement qui, en 1986, installait le dispositif Épervier, par lequel la France affirmait son emprise militaire sur ce pays. Le prétexte était alors de le protéger des menées de Kadhafi.

En réalité, depuis la pseudo-indépendance de 1960, le Tchad connaît un état de guerre permanent, en dépit - à cause ? - de la tutelle étroite de l'armée et des services français. Dès les années soixante la France s'ingérait militairement pour défendre le pouvoir en place contre la rébellion, qui en 1975 capture et exécute le commandant Galopin, membre du SDECE et chef de la garde nationale tchadienne. La France s'enracine militairement via l'installation des dispositifs Manta et Epervier. Nul ne peut prendre la tête de l'État tchadien sans son aval. Elle décide de soutenir la dictature sanglante d'Hissène Habré avant de le remplacer par son chef d'Etat-major, formé à l'École supérieure de guerre de Paris, le cruel Idriss Déby Itno. Elle n'a jamais en revanche eu un geste pour les représentants de l'opposition pacifique et démocratique à la dictature, quand elle ne s'est pas faite auteur ou complice de leur élimination, depuis le docteur Outel Bono, assassiné par un agent des services français à Paris en 1973 jusqu'au Pr Oumar Mahamat Saleh, arrêté à Ndjamena lors de la crise de 2008 et qu'on n'a plus revu depuis.

Déby est étroitement dépendant de l'armée française, à laquelle il doit son maintien au pouvoir, notamment face à la rébellion de 2008. En retour, il implique son pays, pourtant l'un des plus misérables au monde, dans les opérations militaires françaises au Mali et en Centrafrique, qu'il fournit en chair à canon. Surtout, il se pose désormais comme rempart contre les attaques de Boko Haram au Niger, au Nigeria et au Cameroun, attaques qui se concentrent sur la cuvette du lac Tchad, riche d'importantes ressources pétrolières.

Il est probablement en réalité le plus grand déstabilisateur de l'Afrique subsaharienne depuis la fuite de Compaoré. Sa responsabilité dans la guerre civile qui déchire la Centrafrique est incontestable. Quant à son rôle exact à l'égard de Boko Haram, il suscite beaucoup d'interrogations. Certains chez ses voisins camerounais ou nigériens le soupçonnent d'avoir parmi ses proches des affairistes susceptibles d'approvisionner Boko Haram. On cite Nourredine Adam, une des têtes de la Seleka en Centrafrique, et le milliardaire nigérian Ali Modu Sheriff, très actif au Tchad dans le domaine pétrolier.

Laurent Fabius avait tenu à faire savoir naguère que « Bachar al Assad ne méritait pas d'être sûr terre ». C'est là un jugement moral bien plus sévère que ceux qu'on reproche à des associations telles que Survie, que la volaille qui fait l'opinion accuse de faire preuve d'une moraline mal placée. Comment justifier dès lors qu'on aille cajoler le premier en Afrique à avoir recruté des enfants-soldats ? Le socialisme français aurait-il besoin de ce sang-là ?

Odile Tobner

CENTRAFRIQUE

Lutte d'influence entre Sassou Nguesso et la France

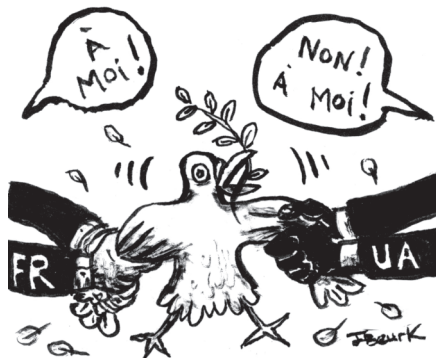
Enlisée dans une guerre civile depuis décembre 2012, la République centrafricaine a le plus grand mal à sortir de la crise. Surtout que certains s'évertuent à lui maintenir la tête sous l'eau. Dernier exemple en date : le sommet de Nairobi.

Une bien étrange initiative s'est ouverte fin décembre à Nairobi, au Kenya. A l'invitation du « médiateur » dans la crise centrafricaine, le dictateur congolais Denis Sassou Nguesso, des membres des ex-Séléka (qui ont déclenché la crise) et des milices anti-balaka (qui se sont opposées aux Séléka), ainsi que les anciens présidents centrafricains Michel Djotodia et François Bozizé (le premier ayant renversé le second en mars 2013), ont été convoqués dans la capitale kényane afin d'ouvrir un nouveau cycle de négociations entre les groupes en lutte. Celles-ci se sont déroulées sous l'égide de l'Union Africaine (UA) et furent dirigées par l'ancien président de l'Assemblée kényane, Kenneth Marende, assisté « d'un jeune conseiller spécial de Sassou Nguesso, le Sud-Soudanais Albino Abouge, proche des présidences sud-africaine et nigériane » (*jeune-afrique.com*, 28/01).

Doubler la France

Cette initiative se heurte à plusieurs problèmes. Tout d'abord, les autorités centrafricaines n'ont pas été conviées. Il y a donc une volonté de la médiation de court-circuiter le gouvernement centrafricain, qui peut s'expliquer par la relation extrêmement tendue entre Catherine Samba-Panza, la présidente centrafricaine par intérim, et Denis Sassou Nguesso. Ce dernier ne digère probablement pas que son poulain, Karim Meckassoua, n'ait pas accédé au poste de Premier ministre en juillet 2014, à la suite des accords de Brazzaville. C'est Mahamat Kamoun, un proche de la présidente, qui a obtenu le poste. D'autre part, selon *Afrikarabia.com* (15/02), les autres parties prenantes intéressées dans la résolution de la crise (France, ONU, pays voisins...) n'ont pas été prévenues. L'Union Africaine et Sassou Nguesso jouent donc une partition en solo, qui ne doit pas être vue d'un bon œil depuis Paris. Enfin, ce sommet intervient à un moment clef de la crise centrafricaine. En janvier 2015 ont justement débuté dans

tout le pays de vastes « consultations à la base », visant à prendre le pouls de la population avant la tenue, en mars, d'un forum de réconciliation à Bangui, le tout devant permettre d'aller à des élections en août de cette année. Le sommet de Nairobi vient donc en grande partie torpiller cette politique de réconciliation en créant un espace parallèle de négociations politiques, se focalisant uniquement sur les belligérants et non sur la population. Ce qui a amené, sur le terrain, des groupes de l'ex-Séléka à refuser les consultations, sous prétexte que leurs chefs étaient en train de négocier à Nairobi.



Des résultats surprenants

Les conclusions du sommet, rendues le 27 janvier, ont fait grincer beaucoup de dents. Le texte prévoit un cessez-le-feu ainsi que la mise en place d'une politique de désarmement, démobilisation, réinsertion (DDR), annonces classiques de ce genre de sommet. Deux autres points sont par contre beaucoup plus engagés. Le premier concerne directement la France : les parties prenantes « en appellent au Conseil de sécurité des Nations unies pour qu'il place toutes les autres forces étrangères [présentes en Centrafrique] sous l'unique structure de commandement et de contrôle de la Minusca » (*jeune-afrique.com*, 29/01/2015). La force française Sangaris, qui agit dans le pays de façon totalement autonome, est directement visée¹. Une intégration des forces françaises au sein de la force de maintien de la paix impliquerait que

celles-ci relèveraient du commandement de l'ONU et non plus de l'État-major français. La France perdrait ainsi son influence directe dans le pays au profit des Nations-Unies : tout simplement impensable pour les autorités françaises. Le deuxième point concerne le pouvoir centrafricain. Les signataires demandent que soit remise à plat la Charte de la transition, qui sert de Constitution intérimaire depuis la chute de Bozizé, et que le gouvernement de transition soit reconstitué après des négociations entre toutes les composantes de la société centrafricaine (partis politique, groupes armés, société civile, religieux...). En clair, faire tomber Catherine Samba-Panza et Mahamat Kamoun, son Premier ministre : impensable pour les autorités centrafricaines. Le texte provoque un tollé. Il est désavoué par Bangui, par le vice-médiateur (ONU), Soumeilou Boubeï Maïga, mais aussi par les parrains français de la sous-région, au premier rang desquels le Tchadien Idriss Déby. Un camouflet pour Sassou Nguesso et pour l'Union Africaine. Dans la lutte d'influence qui se joue en Centrafrique, le Congo-Brazza a perdu une manche.

La France compte double

Sur le terrain, la France montre qu'elle est encore maître du jeu. Ainsi, ses hélicoptères d'attaque n'ont pas hésité à mitrailler une colonne de 4x4 d'ex-Séléka tentant de perturber les « consultations à la base » le 29 janvier dans les environs de Bamingui. De même, le 10 février, la force Sangaris, épaulée par des Casques bleus marocains, a attaqué des éléments du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC, ex-Séléka) à Bria pour les chasser des bâtiments officiels qu'ils occupaient. Une manière de rappeler qui décide en Centrafrique.

Yanis Thomas

1. Seraient aussi concernées l'EUFOR RCA (la force de l'Union Européenne présente sur place) mais aussi les forces spéciales américaines et les troupes ougandaises basées à Obo, à l'extrême sud-est du pays, qui sont chargées de la traque de la Lord Resistance Army (LRA de Joseph Kony).

FRANCE-MAROC

Un arrangement à l'amiable sur le dos des victimes de torture

Le Maroc a obtenu une garantie d'impunité en échange du rétablissement de ses relations judiciaires et sécuritaires avec la France.

Le 31 janvier, les ministres de la Justice des deux pays annonçaient le « rétablissement immédiat de la coopération judiciaire et juridique », un peu moins d'un an après sa suspension par le Maroc. La crise entre les deux pays avait commencé quand des policiers étaient venus à la résidence de l'ambassadeur du Maroc en France pour notifier au chef du renseignement marocain une demande d'audition de la justice française. Abdellatif Hammouchi, qui a sous ses ordres le centre de détention de Temara, était en effet visé par une plainte pour complicité de torture à l'initiative de l'association ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture).

Je t'aime, moi non plus

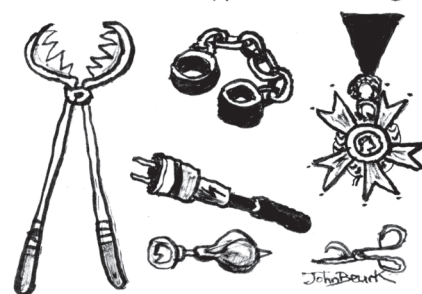
Depuis plusieurs mois, les autorités françaises, à commencer par le Président et son Premier ministre, multipliaient les déclarations publiques d'amitié à destination du royaume chérifien, tandis que les autorités marocaines semblaient au contraire faire monter la pression et les enchères. La rupture était bien entendu superficielle, personne n'entendant remettre en cause les intérêts croisés entre les deux pays, notamment la forte

présence économique française dans le pays (près de 700 filiales), ou le soutien français au Maroc sur son occupation du Sahara occidental. Si l'on en croit *Rfi.fr* (02/02), les autorités françaises étaient surtout gênées par la rupture de la coopération sécuritaire et de l'échange d'informations entre services : « depuis un an, les informations concernant les mouvements des combattants islamistes, notamment dans la bande sahélo-saharienne, ne remontent plus, handicapant lourdement les services de renseignement français et européens ».

La France ferme les yeux sur la torture

L'annonce du rétablissement de la coopération a été suivie d'une visite officielle de Mohamed VI à l'Élysée, puis d'un voyage du ministre français de l'Intérieur à Rabat. C'est à cette occasion qu'une partie du voile a été levée sur les contreparties accordées au Maroc en échange du rétablissement des relations « normales » entre les deux pays. Bernard Cazeneuve a en effet annoncé que Hammouchi, le patron du renseignement marocain, que « la France avait déjà eu l'occasion de distinguer (...) en 2011 en lui attribuant le titre de Chevalier de

TORTURES AU MAROC



l'ordre de la Légion d'honneur », se verrait « prochainement » remettre « les insignes d'officier ». Cette décision prise au nom de la raison d'État, constitue un véritable crachat sur les victimes de tortures et les associations qui les soutiennent, et a évidemment provoqué des réactions indignées de ces dernières. Et ce d'autant qu'à peine 48 heures après le passage du ministre, deux journalistes français qui effectuaient une interview dans les locaux d'une ONG marocaine étaient arrêtés violemment et expulsés. Le quai d'Orsay a estimé préférable de ne pas protester ; en revanche, le jury du prix Albert Londres a renoncé à se rendre à Tanger pour la remise des prix 2015. « Deux journalistes arrêtés et expulsés, le local d'une association, l'Association marocaine des droits de l'Homme (AMDH), envahi par la police, des rafles d'étrangers décidées au mépris des lois votées récemment, l'intimidation et l'incarcération à l'égard de ceux et celles qui dénoncent la torture, des attaques répétées contre l'ensemble du mouvement associatif ; cette accumulation d'événements marque une dégradation constante de la situation des droits de l'Homme au Maroc », résume la Ligue des Droits de l'Homme.

Impunité garantie

Mais la breloque promise à Hammouchi a surtout valeur symbolique, et on se doutait qu'il y avait eu d'autres contreparties et des assurances données en matière d'impunité. Selon *Le Canard Enchaîné* (18/02), le texte de la convention franco-marocaine d'entraide pénale, contient un important « cadeau de

Un roi juge et partie, dans le business aussi

La visite du roi Mohamed VI est intervenue alors que le journal *Le Monde* publiait sa série d'articles sur les dessous de la banque HSBC (lire p. 7). Parmi les comptes bancaires auscultés sur un listing datant de 2006-2007, plusieurs appartenaient à la famille royale marocaine. Celui du roi ne comptait que 8 millions d'euros : une brouille au regard de sa fortune estimée à près de 2 milliards de dollars. Mais cette somme correspondrait aux dividendes reçus par le roi à l'été 2006 de la Société nationale d'investissement (SNI), principal groupe privé du pays dont les principaux actionnaires sont le roi et ses parents. Outre qu'il est en principe illégal, pour des Marocains résidant au Maroc, de détenir un compte bancaire à l'étranger, les journalistes du *Monde* (8/02) soulèvent une amusante question : sachant que le groupe SNI, qui pèse « 6,4 milliards d'euros en 2013 (soit à lui tout seul, 7 % du PIB marocain) » est « un empire qui détient des parts, le plus souvent majoritaires, dans trente-quatre compagnies – certaines multinationales – réparties dans une quinzaine de secteurs économiques majeurs » et sachant qu'il est « aujourd'hui détenu à près de 60 % par la famille royale, à travers différentes holdings personnelles » (sans compter leurs richesses immobilières ou autres), et enfin sachant que « l'article 36 [de la Constitution] prohibe "les conflits d'intérêts (...) [et] toutes les pratiques contraires aux principes de la concurrence libre et loyale" », les entreprises dont le roi est actionnaire « partent-elles vraiment sur un pied d'égalité avec les autres » quand leur actionnaire est de surcroît « l'autorité administrative et judiciaire suprême » ?

réconciliation » : il offre la possibilité de transférer au Maroc les plaintes qui viseraient ses ressortissants en France. Il appartiendrait ensuite « *prioritairement* » au Maroc de décider des « *suites à donner* »... ou de la « *clôture* » du dossier. On se doute du résultat...

Raphaël Granvaud

Une alliance aussi sur le dos des Sahraouis

Au sud du Maroc, le Sahara Occidental est toujours occupé par le Maroc, qui a signé en 1991 un accord de cessez-le-feu avec les forces armées indépendantistes du Front Polisario, prévoyant l'organisation d'un référendum d'autodétermination sous l'égide des Nations Unies. Celles-ci ont dépêché depuis une Mission pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, la MINURSO. Mais le Maroc, soutenu par la France, retarde indéfiniment la tenue de ce référendum auquel il est opposé, prétendant même il y a quelques mois que l'objet de la MINURSO serait en somme la simple observation du cessez-le-feu. L'inclusion dans son mandat d'une mission de surveillance des violations des droits humains a quant à elle été refusée par le Conseil de Sécurité l'année dernière, grâce au lobbying du Maroc et de ses alliés face à un Secrétariat général de l'ONU prêt à envisager cette possibilité. Après une année de bras de fer, le roi Mohammed VI vient finalement de se résigner à recevoir Christopher Ross, le représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, ainsi qu'à accepter la mission de Kim Bolduc, nommée depuis juillet 2014 représentante spéciale du Secrétaire général pour le Sahara occidental et Cheffe de la MINURSO. Mais le rabibochage officiel du Maroc et de son indéfectible alliée sur ce dossier, la France, n'augure rien de bon à la veille du ré-examen annuel du mandat de la MINURSO par le Conseil de sécurité de l'ONU, prévu fin avril. S'il y a peu d'espoir que celui-ci permette enfin d'inclure la surveillance du respect des droits humains, malgré des années de violente répression, de tortures et de détentions arbitraires, la demande du Front Polisario que l'ONU réprecise à cette occasion la mission des Casques bleus dans la région pourrait rappeler que, depuis 24 ans, le Maroc refuse d'organiser un référendum auxquels ont droit les Sahraouis, avec l'aide de la France qui a la capacité de verrouiller le Conseil de sécurité.

CÔTE D'IVOIRE

La cellule Afrique de l'Élysée au centre de l'affaire de Bouaké ?

Retour sur la crise franco-ivoirienne de novembre 2004 (lire notre dossier dans Billets n°240, novembre 2014), dont le bilan tragique des morts fait état d'un Américain, neufs militaires français et environ 60 civils ivoiriens.

Les crimes commis contre les civils ivoiriens par l'armée française dans les heures et les jours qui ont suivi le bombardement d'un camp militaire français installé dans un lycée de Bouaké le 6 novembre 2004, imprescriptibles puisqu'il s'agit de crimes contre l'humanité, n'ont encore fait l'objet d'aucune enquête judiciaire. En revanche, l'instruction sur le bombardement lui-même, ouverte suite aux plaintes des victimes et des familles des soldats français, continue d'avancer. Suite à une nouvelle audition du général Poncet par la juge Khéris début février, *L'Humanité* (24/02) a publié des extraits de notes de l'Élysée du 2 novembre 2004, quatre jours avant le bombardement de Bouaké. Pour le général Jean-Louis Georgelin, chef d'état-major particulier de Jacques Chirac, il est alors « *impératif de tenter de dissuader le président Gbagbo* » de lancer l'offensive aérienne contre la rébellion qui contrôle le nord du pays, y compris en le menaçant d'une « *riposte des forces impartiales* » et d'une « *intervention possible du Liberia et du Burkina Faso au plan militaire* ». Malgré ses dénégations, l'Élysée était donc décidé à protéger la rébellion ivoirienne et parfaitement informé du soutien militaire que les présidents Blaise Compaoré – aujourd'hui accueilli en Côte d'Ivoire, après sa chute l'automne dernier – et Charles Taylor – condamné à 50 ans de prison pour une autre guerre, menée en Sierra Leone – avaient apporté dès le début à la rébellion ivoirienne.

Georgelin ajoute qu'il faut convaincre Guillaume Soro – qui dirige la rébellion – et Alassane Ouattara, que « *la seule possibilité de renverser le président Gbagbo passe par les élections* ». Quant au conseiller Afrique de Jacques Chirac, Michel de Bonnecorse, il précise (toujours le 2 novembre 2004) qu'Alassane Ouattara « *sait n'avoir aucune chance* » d'être élu et « *souhaite un effondrement général qui pourrait lui être profitable* ». La cohérence avec ce qu'il s'est finalement passé lors de la crise électorale de 2010/2011 est pour le

moins troublante : des élections dans une Côte d'Ivoire toujours coupée en deux, en présence d'une rébellion jamais désarmée, de larges fraudes sur lesquelles la « communauté internationale » a fermé les yeux, le passage en force d'Alassane Ouattara soutenu par la France et les Nations Unies, forces faussement désignées "impartiales", et celui de Laurent Gbagbo proclamé vainqueur par un Conseil constitutionnel manquant tout autant de neutralité, puis finalement le renversement de Gbagbo par l'armée française, alliée aux rebelles de Guillaume Soro.

Ces nouveaux éléments sont à rapprocher du témoignage clé de Jean-Jacques Fuentès, mercenaire instructeur au sein de l'armée ivoirienne : « *Le 5 novembre [2004] au soir, un officier ivoirien a reçu un coup de fil de la cellule Afrique. A priori, c'était une désignation de cible, qu'il aurait fallu bombarder pour finir la guerre [...] à quelques centaines de mètres du lycée Descartes [devenu camp militaire français], où se tenait prétendument une réunion des chefs rebelles* ». Bien qu'incroyable a priori, cette intoxication par la cellule africaine de l'Élysée que dirigeait Michel de Bonnecorse est jusqu'ici la seule explication rationnelle du bombardement du camp militaire français par l'armée ivoirienne.

En janvier 2007, le journaliste indépendant Alain Chabod avait recueilli une longue confession filmée de Jean-Jacques Fuentès qui, bien qu'évoquée dans plusieurs articles de presse, n'a jamais été diffusée. En mai 2007, Fuentès était opportunément arrêté à Bordeaux, puis extradé vers Malte pour l'exportation illégale, en 2003, de deux avions militaires vers la Côte d'Ivoire. Une affaire d'où il sortit blanchi par la justice maltaise. C'est finalement en mars 2010 que la juge Florence Michon recueillit son témoignage, qui accredit le rôle central de l'Élysée dans l'affaire du bombardement du camp militaire français de Bouaké.

David Mauger

PARADIS FISCAUX

« L'opacité sert aussi à dissimuler des activités criminelles »

Après le « Luxleaks » sur les accords entre le Luxembourg et des multinationales pour échapper à l'impôt (cf. Billets n°242, janvier 2015), le scandale du « Swissleaks » a révélé les noms de fraudeurs présumés ayant eu des comptes cachés dans une filiale suisse de la Banque HSBC il y a 8 ans, issus d'une liste qu'un ancien salarié, Hervé Falciani, avait déjà remis la liste à la justice. Entretien avec Lucie Watrinet, chargée de plaider au CCFD-Terre Solidaire et coordinatrice de la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires¹.

Que nous apprend cette affaire ?

On connaissait l'existence de cette liste depuis 2008, mais les noms n'avaient jamais fuité jusque là. Les autorités françaises avaient déjà ouvert une enquête, pour une liste initiale de 3000 personnes, et la justice avait été saisie pour 62 cas seulement, Bercy ayant plutôt « transigé » pour obtenir un accord à l'amiable avec la plupart des fraudeurs.

Ce qui est de nouveau c'est donc d'avoir accès, par pays, à des noms et à des chiffres. Et comme pour le « Luxleaks », cela donne une idée de l'ampleur du scandale, puisque seulement de novembre 2006 à mars 2007, plus de 180 milliards de dollars ont transité par la filiale suisse HSBC Private Bank, concernant 100 000 clients et 20 000 sociétés offshore !

Ces révélations confirment aussi nos positions sur deux aspects :

- les profils extrêmement variés des clients dont les noms ont été divulgués (vedettes du show-biz, responsables politiques, trafiquants de drogues ou d'armes, financiers du terrorisme...) illustrent l'effet de ces « juridictions du secret », où l'opacité est utilisée à des fins de délinquance fiscale mais aussi de dissimulation d'activités criminelles.

- tous les pays sont touchés, et les pays en développement paient un tribut proportionnellement très lourd : les évadés fiscaux de Swissleaks viennent de France, de l'Union européenne, mais aussi du continent africain. Selon le site d'informations Euractiv, 19 Etats africains font partie des 100 pays ayant le plus de contribuables concernés. C'est notamment le cas du Maroc et de l'Afrique du Sud, dont proviennent pour chacun plus de 1000 clients, mais aussi du Mali et de la Zambie (avec une soixantaine de clients chacun), et dans des pays comme la Tanzanie, le Sénégal ou la Côte d'Ivoire, les sommes concernées représentaient plus de 30 % du budget santé annuel !

La justice a-t-elle prévu de réagir ?

Ces dernières révélations n'ont pas déclenché les enquêtes, qui étaient déjà en cours sur la base des listes transmises par Hervé Falciani, le lanceur d'alerte. En novembre dernier, la Belgique avait inculqué la filiale suisse d'HSBC pour fraude fiscale organisée et blanchiment. En France, l'enquête des juges d'instruction a pris fin mi-février, on attend de savoir s'il y aura un procès ou si un non lieu sera prononcé. En revanche, au Royaume-Uni le Swissleaks a provoqué l'audition par des parlementaires britanniques des patrons du groupe HSBC (dont le siège est à Londres), mais on ignore les suites.

L'enjeu de ces investigations, et des procès s'il y en a, c'est de voir si on va inculper des personnes : pas seulement des fraudeurs, mais les responsables d'HSBC qui, dans l'ombre, ont organisé les montages permettant cela. Il faut qu'ils soient poursuivis en leur nom propre, et non que cela soit limité à une amende pour la banque, sinon ces pratiques perdureront.

Les lanceurs d'alerte comme Hervé Falciani sont-ils protégés ?

Falciani est poursuivi, pour avoir dérobé des données d'HSBC, par la justice suisse, qui n'est pas prête de tolérer ça.

Dans l'Union européenne, il n'existe pas de directive globale sur les lanceurs d'alerte. En France, la législation est assez lacunaire. Il existe 5 lois différentes : d'une part la transposition, en 2007, de la convention des Nations unies contre la corruption, et d'autre part 4 lois nées entre 2011 et 2013 de deux scandales, celui du Médiateur et l'affaire Cahuzac. Mais 2 de ces 5 lois, qui concernent toutes des domaines différents, ne protègent pas le lanceur d'alerte du licenciement par son employeur, et dans 4 lois sur 5, le lanceur d'alerte n'a pas le droit d'avertir la presse.

Avec l'association Transparency International, membre de la Plateforme, nous



demandons une loi globale, conférant un statut unique, une rémunération et une protection du lanceur d'alerte, aujourd'hui pas véritablement protégé (il reste un citoyen ordinaire, sans protection spécifique comme celle des journalistes).

Au lieu de ça, la loi Macron a failli porter un coup très dur à la possibilité de révéler des scandales similaires, puisque un article avait été introduit sur le « secret des affaires », prévoyant de punir les personnes violant ce secret, avec peu d'exceptions. Retiré de la loi Macron grâce à la mobilisation des ONG et surtout des journalistes, le secret des affaires revient par la fenêtre européenne, dans une directive en cours de discussion sur laquelle il faut se mobiliser. C'est crucial car les scandales provoqués par des lanceurs d'alerte ont toujours aidé à faire avancer nos combats.

On distingue souvent l'évasion fiscale, basée sur des montages légaux, et la fraude fiscale, la part illégale de l'évitement de l'impôt. Dans la pratique, peut-on distinguer ces flux financiers, et peut-on lutter contre la fraude fiscale et tolérer l'évasion fiscale ?

Cette distinction permet de séquencer les problèmes, entre ce qui relève d'outils de contrôle pour traquer les entorses à la législation, et ce qui relève de lois insuffisantes qu'il faut donc changer pour rendre illégales des choses inacceptables.

Mais effectivement, il y a en réalité toute une zone grise, et l'opacité empêche même de savoir si tout est complètement légal, une question qui reste par exemple posée dans le cas révélé par le Luxleaks, les

accords fiscaux entre des multinationales et le Luxembourg. Auditionné en 2013 par le Parlement britannique, un dirigeant du cabinet d'audit PricewaterhouseCoopers a reconnu qu'ils commercialisaient des schémas qui n'avaient que 25 % de chances d'être reconnus conformes à la loi : une interprétation très limite des textes et une faible probabilité de contrôle permettent de flirter avec l'illégalité, quand le risque financier est acceptable.

Cette zone grise peut même devenir un casse-tête juridique : en France, un montage utilisé par une multinationale ne peut relever de l'abus de droit que s'il est à « but exclusivement fiscal » ; le remplacement de « exclusivement » par « principalement », voté par les parlementaires en 2013, a été retoqué par le Conseil Constitutionnel...

En juillet aura lieu à Addis Abeba la troisième Conférence mondiale sur le financement du développement, après celles de Monterrey en 2002 et Doha en 2008. L'enjeu, au delà des débats plutôt vains sur le montant de ce qui est comptabilisé comme "aide publique au développement" (APD), n'est-il pas de faire avancer la lutte contre cette hémorragie fiscale ?

Effectivement cette conférence sera extrêmement importante, en 2015, et ne portera pas seulement sur l'APD, mais sur tous les moyens de financer le développement (mobilisation des ressources domestiques, investissements étrangers et capitaux privés, commerce, APD, dette,...). Ce sera la première de trois conférences onusiennes sur des questions majeures cette année, avant celle de septembre à New-York sur la définition des Objectifs de Développement Durable (ODD) et la COP21 à Paris sur le changement climatique : on va donc parler de l'argent disponible pour les pays en développement avant de discuter des actions à mettre en œuvre, ce qui est positif.

Un des enjeux sera de dénoncer la place qui est accordée au secteur privé lorsque les Etats parlent de financement du développement : aujourd'hui la mode est aux partenariats public-privé, présentés comme un levier pour attirer de nouveaux fonds car les caisses publiques sont vides, sans aucune réflexion sur les impacts réels. L'urgence est plutôt d'agir sur les mécanismes d'évitement de l'impôt qui font que les caisses sont vides. La déclaration issue de la Conférence sera non contraignante, donc l'enjeu n'est pas d'obtenir de grandes annonces, mais d'acter par exemple la mise en place de processus, notamment la création d'une agence onusienne sur la fiscalité. En effet,

nous soutenons la demande de création d'un organisme intergouvernemental au sein des Nations unies sur les questions fiscales, pour lesquelles l'ONU n'est dotée actuellement que d'un comité d'experts qui a très peu de moyens et dont les membres n'ont pas de mandat politique... L'enjeu est crucial, car aujourd'hui c'est l'OCDE, un club de pays riches, qui se penche sur les réformes fiscales internationales : certes il y a eu des avancées, certes l'OCDE consulte de plus en plus les pays en développement, mais les décisions sont prises sans eux. Donc certains enjeux qui leur sont propres ne sont pas traités et les modalités techniques des accords récents les mettent *de facto* de côté.

Les annonces récentes sur la refonte du système fiscal en Grèce prouvent, si besoin était, que cet enjeu ne concerne pas uniquement ce qu'on appelle les "pays en développement"...

Il faut distinguer deux types de problèmes :

- d'une part il peut y avoir un problème à l'intérieur des systèmes fiscaux des pays : exonérations indues, manque de contrôle, administration qui fait mal son travail, corruption... C'est là-dessus que portent les annonces du nouveau Premier ministre grec pour lutter à court terme contre le manque de ressources fiscales.

- d'autre part il y a des problèmes qui relèvent de manquements dans le système international et donc d'une coordination à ce niveau : échange automatique d'informations et transparence sur les sociétés écrans pour lutter contre la fraude fiscale, publication d'informations pays par pays sur les résultats financiers et l'activité réelle, réflexion sur de nouveaux modèles de taxation pour lutter contre les transferts artificiels de bénéfices des entreprises multinationales, etc.

C'est sûr que ces dernières années, il y a eu une prise de conscience progressive que le problème ne touche pas seulement les pays en développement, regardés avec condescendance il y a quelques années car considérés comme incapables de gérer leurs flux financiers. Selon un rapport du Parlement européen de 2013, les pertes de ressources fiscales, évasion et fraude fiscales confondues, atteignent 1000 milliards d'euros par an dans l'Union européenne. Mais finalement, on assiste quasiment à un renversement de situation : on ne parle plus que des pays développés, et on oublie que les pays où l'urgence sociale est la plus forte sont également touchés, et que si les volumes financiers paraissent moins importants, ils sont proportionnellement bien plus vitaux au regard de la faiblesse du budget des Etats.

On voit avec l'affaire Swissleaks, qu'outre les personnalités en vue de la scène politique ou du show-business, on retrouverait dans les listings d'HSBC dérobés par Hervé Falciani des criminels tels que des trafiquants d'armes ou de diamants. On sait depuis longtemps que l'opacité offerte par le secret bancaire et les « juridictions de complaisance », est propice à la dissimulation d'argent issu à la fois d'activités économiques légales et de circuits criminels. Il existe pourtant bien des parades, qui pourraient facilement et rapidement mises en œuvre ?

C'est en effet le plus intéressant dans Swissleaks, avoir ces noms côte à côte. Il faut parler non seulement de paradis fiscaux mais aussi de paradis judiciaires ou, comme en anglais, de « juridictions du secret ». Pour les scandales qui émergent, il serait possible, facilement, de décider de sanctionner pénalement les dirigeants des banques qui organisent des montages protégeant les activités illégales. Mais pour s'en prendre à la mécanique même de ces montages, il faut lutter contre les sociétés écrans, dont le propriétaire a le droit de rester inconnu des autorités et du public, et qui sont très utilisées à la fois dans des paradis fiscaux emblématiques comme les Bahamas ou les Îles Caïmans, mais aussi en Europe. Des efforts ont été faits l'année dernière pour obtenir la création de registres publics dans chaque Etat membre de l'Union européenne... qui a finalement décidé de créer des registres non publics. Une « Initiative Citoyenne Européenne » (ICE) vient donc d'être lancée pour demander à la Commission d'introduire la transparence sur les bénéficiaires réels des sociétés dans un règlement européen, qui laisse moins de marge d'interprétation qu'une directive, sur le droit des sociétés. Il suffirait de cela pour se débarrasser des sociétés écrans dans l'UE, comme une première étape.

Propos recueillis par Thomas Noiroit

1. Site web de la Plateforme, qui regroupe 19 associations et syndicats dont Survie : www.stopparadisfiscaux.fr

« Neutralisons les sociétés écrans »

C'est le nom de l'initiative citoyenne européenne (une disposition prévue par le Traité de Lisbonne pour demander à la Commission européenne de se saisir d'une demande) qui appelle à imposer la transparence sur les sociétés écrans. A signer, pour les ressortissants européens (un numéro de pièce d'identité est demandé) sur www.transparencyforall.org

GÉNOCIDE DES TUTSI DU RWANDA

Quelle justice en France pour les génocidaires rwandais ?

Alors que le tribunal pénal international mis en place pour juger les auteurs du génocide des Tutsi au Rwanda (le TPIR) en 1994 devrait fermer en 2015, seuls les tribunaux nationaux permettront désormais de juger les affaires qui ne l'ont pas encore été. En France, où bon nombre d'accusés de génocide résident, les obstacles matériels et politiques sont nombreux.

Comme l'indique le Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR) dans un communiqué du 4 février, « le porte-parole du TPIR a annoncé que le Tribunal Pénal International pour le Rwanda mettra fin à ses activités le 30 septembre 2015. Ce n'est pas la première fois que cette clôture est reportée. On peut cependant croire que cette date sera la bonne. 61 condamnations dont 7 en appel (affaire Pauline Nyiramasuhuko et consorts toujours pas terminée), 14 acquittements mais aussi plus de deux milliards de dollars dépensés (1.644.759.300 dollars au 31 décembre 2011) pour juger moins de 100 personnes qui étaient suspectées de participation au génocide des Tutsi. Un mécanisme de suivi continuera de s'occuper entre autres des affaires confiées à des juridictions nationales. Deux d'entre elles concernent la justice française : Wenceslas Munyeshyaka, prêtre à la paroisse de la Sainte Famille à Kigali en 1994 et actuellement à Gisors, en Normandie, et Laurent Bucyibaruta, ancien préfet de Gikongoro et résidant près de Troyes, en Champagne Ardennes. On nous annonce la fin prochaine de l'instruction dans ces deux affaires : il serait temps ! »

Cela signifie que les nombreuses personnes soupçonnées d'avoir participé au génocide des Tutsi et qui se sont réfugiées un peu partout en Europe et en Afrique ne pourront plus être poursuivies que par les juridictions nationales.

La France concernée

Du fait de la proximité des autorités de notre pays avec le régime qui a préparé le génocide puis l'a ensuite mis à exécution, de nombreux génocidaires (des dizaines, voire des centaines) se sont sentis en sécurité sur le territoire français et des suspects se sont insérés dans le tissu social : médecins des hôpitaux, prêtres dans les églises, reconvertis dans la sécurité, etc...

Un « pôle crimes contre l'humanité » a été créé au Tribunal de Grande Instance de Paris en janvier 2012. Il a vocation à juger

ces génocidaires, et une trentaine de cas sont en cours d'instruction suite à des plaintes déposées principalement par le CPCR. Un seul procès a eu lieu à ce jour devant la justice française. Il a abouti à la condamnation d'un ancien capitaine du Service central de Renseignement rwandais, Pascal Simbikangwa, à 25 ans de prison pour génocide et complicité de crimes contre l'humanité. Ce dernier a fait appel, ce qui donnera lieu à un autre procès dont la date n'est toujours pas fixée.

Deux gros problèmes se posent pour ces procès

Le premier est la lenteur des procédures compte tenu des trop faibles moyens de ce pôle judiciaire. A raison d'un procès par an, il y en aurait pour 30 ans, ce qui est inadmissible tant pour les victimes que pour une bonne administration de la justice. La position française est intenable car, si la France a remis des suspects de génocide au TPIR, elle a toujours refusé leur extradition vers le Rwanda. Pourtant, selon le CPCR, « les procès au Rwanda auraient eu l'avantage de se dérouler près des lieux où ont été commis les crimes, près des victimes, et pour un coût tellement moindre. De nombreuses démarches ont été faites en direction des ministres français successifs de la Justice. Tous ont pris la peine de répondre, même avec cette fameuse « langue de bois » à laquelle nous sommes habitués : seule madame Taubira est restée silencieuse ! ». Or les règles de droit sont claires : si on n'extrade pas un présumé

génocidaire, il faut le juger.

Le second problème est d'ordre matériel : que faire face aux difficultés financières dans lesquelles vont se trouver les associations ou les individus qui portent les plaintes pouvant aboutir à des procès, frais d'enquête préalable, recueil de témoignages, frais d'avocats, alors que tout ceci devrait relever, soit de la responsabilité nationale, soit de la communauté internationale ? Or l'État français, par le biais du Parquet, n'a jamais été à l'origine de poursuites.

Une justice entravée par le politique ?

Va-t-on continuer à laisser seuls et sans soutien les associations ou les individus qui portent ces plaintes contre des suspects de génocide vivant en France, alors qu'étant donnée la gravité du crime commis, les poursuites relèvent à l'évidence de la puissance publique ?

Si tel était le cas, faudrait-il en conclure que l'engagement de l'Etat français auprès des responsables du génocide en 1994 se perpétue aujourd'hui avec l'inaction des procureurs de la République à l'égard des nombreux présumés génocidaires présents en France, ainsi qu'avec le refus systématique de les extraditer vers le Rwanda, à la différence du TPIR et d'autres pays européens ?

Compte tenu du déni dans lequel se trouve le monde politique et militaire en France quant à la politique menée au Rwanda, cette question ne peut pas être écartée.

André Bigo



VENTES D'ARMES

Répressions en Rafale en Egypte

La France a enfin trouvé un client pour l'avion de chasse de Dassault : l'Egypte... dont le régime est aujourd'hui décrit comme l'un des plus répressifs de la planète.

Petit rappel

Après 30 ans au pouvoir, le dictateur Hosni Moubarak fut contraint à la démission en février 2011 par un vaste mouvement populaire, auquel se sont opportunément ralliés les généraux. Le candidat des Frères Musulmans, Mohamed Morsi, fut élu à la première élection présidentielle qui suivit, en juin 2012. Après avoir modifié la Constitution par référendum et commencé à gouverner par décrets, il fut contesté par la rue dès janvier 2013, un prétexte qu'utilisa le maréchal Abdel Fattah Al-Sissi pour le renverser en juillet au nom de l'union nationale. Un an plus tard, en juillet 2014, Al-Sissi remportait l'élection présidentielle avec 96% des voix...

En Egypte, les manifestations célébrant les quatre ans de la révolution et la chute de Moubarak ont été durement réprimées : le 24 janvier, la poétesse et militante révolutionnaire Shaima al-Sabagh était abattue d'un tir dans le dos alors qu'elle participait à une marche pacifique pour commémorer les victimes de la place Tahrir. Entre le 23 et le 26 janvier, « les autorités égyptiennes ont tenté de dissimuler la mort d'au moins 27 personnes » affirme Amnesty international (01/02), tandis qu'« au moins 500 manifestants - parmi lesquels deux personnes handicapées et des enfants - et passants sont actuellement incarcérés dans des centres de détention non officiels à travers le pays ». Des chiffres qui viennent s'ajouter à un bilan déjà lourd depuis un an et demi : massacre de 700 partisans de Morsi lorsque l'armée a repris le pouvoir, 15000 emprisonnés de diverses obédiences et 1500 condamnés à mort par une justice d'abattage. Amnesty International comme Human Rights Watch ont alors appelé les autorités françaises à « opposer un veto à d'éventuelles ventes d'armement à l'Égypte » en raison de cette répression « sans précédent depuis trente ans » (Reuters, 13/02).

Des armes pour un Etat criminel

C'est le lendemain de cette déclaration qu'ont été officialisées les négociations en cours avec ce régime sanguinaire, pour un contrat évalué à 5,2 milliards d'euros, portant sur la vente de 24 Rafale de Dassault Aviation, d'une frégate FREMM fabriquée par le groupe DCNS, mais aussi de divers missiles et autres gadgets militaires. L'été dernier, l'Égypte avait déjà signé l'achat de quatre corvettes

Gowind de DCNS pour un milliard d'euros. On comprend mieux l'empressement de François Hollande à être l'un des premiers dirigeants européens à accueillir le président Al-Sissi il y a quelques semaines (Cf. *Billets* n°242, janvier 2015). On a d'ailleurs eu confirmation, depuis, que les négociations accélérées ont été suivies, de part et d'autre, au plus haut niveau, et notamment grâce à l'action de Jean-Yves Le Drian, et aux bonnes relations que ce dernier entretient avec les autorités égyptiennes. Notre ministre de la Défense semble décidément s'être fait une spécialité des relations privilégiées avec les régimes les plus criminels. Il a d'ailleurs rendu hommage au président égyptien, « élu démocratiquement » (Reuters, 17/02), ce qui semble valoir absolution pour les crimes du régime militaire, pour lequel les oppositions les plus diverses relèvent du « terrorisme ». Le timide soutien à la révolution égyptienne de 2011, comme la demande du président français d'un « arrêt immédiat de la répression » en août 2013 après les premiers massacres, ont fait long feu.

Une vieille tradition

Du point de vue diplomatique, la France ne fait qu'emboîter le pas aux Etats Unis, qui, après avoir officiellement suspendu leur coopération financière (essentiellement destinée à l'armée), ont rapidement renoué les liens début 2014. « C'est un tournant dans notre relation bilatérale » a affirmé Le Drian à l'occasion de la signature du contrat (16/02). En réalité, c'est surtout une continuation directe des « relations très étroites » que le président Moubarak entretenait avec le président Sarkozy (selon une déclaration du quai d'Orsay d'avril 2007). Des relations qui n'étaient pas moins amicales sous Chirac ou Mitterrand, et

revendiquées par bien d'autres membres de la classe politique française. C'est qu'à l'ombre du régime militaire, les intérêts économiques français ont depuis longtemps trouvé une terre accueillante (Cf. *Billets* n°158, mai 2007). Concernant les équipements militaires, si les Etats Unis restent le premier fournisseur de l'Égypte, cette dernière n'est pas mécontente de diversifier ses « partenaires » et la vente du Rafale n'est pas pour autant une première. « L'Égypte est une cliente déjà ancienne de l'aéronautique militaire française : elle avait acquis des Mirage-3 après la guerre des six jours (1967), puis avait été en 1981 le premier acheteur étranger du Mirage-2000, réputé lui aussi invendable à l'époque » (Blog Défense en ligne, 13/02). D'autre part, les avions de chasse français présentent l'avantage de pouvoir être utilisés sans restriction par le régime, contrairement à ceux vendus par les Etats Unis, qui imposent des conditions d'utilisation à l'Égypte (*Le Canard Enchaîné*, 25/02).

Rafale (presque) invendable

Après une longue série d'échecs pour exporter le Rafale, ce contrat paraît en effet inespéré, pour ne pas dire miraculeux, aux yeux de l'industrie militaire et de l'État français, et explique les conditions avantageuses consenties. Ainsi « la Coface, donc la France, garantira 100 % de l'emprunt bancaire à des taux acceptables, similaires à ceux pratiqués pour un pays européen », a détaillé, vendredi 13 février, le ministère de la Défense (*Le Monde.fr*, 16/02). Un emprunt qui couvre près de la moitié du



montant final, et bien entendu contracté auprès d'un pool de banques françaises. La France a également accepté une livraison accélérée voulue par l'Égypte pour les trois premiers avions fournis ainsi que pour la frégate : les appareils seront prélevés sur le contingent initialement destiné à l'armée française. Mais ce qui pourrait paraître ici une faveur est en réalité un soulagement : pour que Dassault puisse maintenir la chaîne de production, l'État s'est engagé sur des acquisitions annuelles qui risquaient de plomber le budget de la loi de programmation militaire si aucun autre acheteur n'était trouvé. Enfin, ce contrat vient consolider la place de la France sur le podium des principaux exportateurs d'armes, avec l'espoir de dépasser les 10 milliards d'euros de prises de contrats en 2015, contre 8,065 milliards en 2014, qui était déjà une année faste.

Vieilles et nouvelles rengaines

Face aux critiques des ONG et de quelques (rares) personnalités politiques, les autorités françaises ont invoqué d'une part la sacro-sainte « stabilité » et d'autre part les impératifs de la guerre contre le terrorisme : « *l'essentiel c'est d'avoir un grand pays comme l'Égypte stabilisé pour assurer demain la stabilité globale de la zone* », a par exemple expliqué Le Drian (*Libération.fr*, 16/02). On sait qu'il n'y a pas plus stable qu'un régime autoritaire... jusqu'à sa chute. « *Ces équipements permettront à l'Égypte d'accroître sa sécurité et de jouer tout son rôle au service de la stabilité régionale* », a renchéri Hollande. C'est bien entendu de la Libye qu'il s'agit, où les armées française et égyptienne ont des vues convergentes sur la méthode à appliquer pour éradiquer l'organisation « Etat islamique ». En représailles au meurtre de 21 chrétiens coptes, l'armée égyptienne a d'ailleurs bombardé des positions de l'État islamique en Libye le jour même de la signature du contrat avec la France, qui a approuvé l'opération. Peu importe que celle-ci ait occasionné au passage des victimes civiles, dont un enfant. « *Non seulement ces politiques ne résolvent rien, ne protègent pas les populations, mais elles créent les conditions de la radicalisation des victimes de ces représailles, et favorisent le recrutement des groupes armés* », a déploré Amnesty International à l'occasion de la publication de son rapport annuel (*L'Express.fr*, 25/02). La « stabilité » et le terrorisme ont donc de beaux jours devant eux.

Raphaël Granvaud

VENTES D'ARMES

Circuits françafricains d'approvisionnement

Les achats d'armes par des dictatures amies de la France servent parfois tout simplement à soutenir discrètement d'autres alliés, sur commande des services secrets.

Les trafics d'armes et le maillage françafricain ont toujours fait bon ménage. Dès la fin des années 60, le Gabon et la Côte d'Ivoire ont par exemple pu servir aux barbouzes du réseau Foccart comme discrets relais d'approvisionnement en armes de la rébellion sécessionniste du Biafra, province riche en pétrole du Nigéria.

Guerre en Yougoslavie : passage par la case Tchad

Plus récemment, au début des années 1990, les « amis » africains ont été sollicités pour soutenir la politique clandestine de la France, non plus en Afrique mais dans les Balkans. En 1991, la guerre civile fait rage en Yougoslavie, après la proclamation de l'indépendance de la Croatie et de la Slovénie. Pour limiter les combats, le Conseil de sécurité des Nations Unies instaure à partir de septembre un embargo sur les armes. Or, la France cherche à soutenir activement les Croates. La Direction de la Surveillance du Territoire (DST), chargée normalement du contre-espionnage, met en relation un intermédiaire croate, Marin Tomulic, présent en France, avec l'ancien officier belge Jacques Monsieur, reconverti dans le trafic d'armes et futur grand artisan du réarmement de Sassou Nguesso lors de sa reconquête du pouvoir au Congo quelques années plus tard, en 1997. Aiguillonné par les services secrets français, le trafiquant propose aux autorités croates naissantes de l'armement en provenance de pays d'Europe de l'Est, à régler sur un compte au Luxembourg. C'est au moment de l'acheminement de la cargaison que les réseaux françafricains sont activés. En effet, pour pouvoir être exporté, tout matériel militaire doit être accompagné d'un certificat d'utilisateur final, ceci afin d'être « sûr » que les armes ne sont pas destinées à un pays sous embargo. L'astuce pour les trafiquants d'armes bien introduits en Françafrique revient donc à solliciter des dirigeants africains afin qu'ils signent le certificat d'une

commande qui ne leur est pas destinée. Pour contourner l'embargo appliqué aux belligérants de l'ex-Yougoslavie, notre Monsieur aurait ainsi, selon le reportage « *Ventes d'armes : dans les filières du trafic* » (*Spécial investigation*, décembre 2009), fait appel au Tchad d'Idriss Déby (déjà là !) et potentiellement au Togo du général Eyadéma, père de l'actuel dictateur. Au passage, les dirigeants qui utilisent leur pays comme un prête-nom prennent leur commission sur la transaction : 5% dans le cas du Tchad. Sur les dizaines de millions de francs qui sont échangés, cela fait une somme colossale destinée au dictateur.

Libye : une barbouze pour armer la rébellion

De telles filières sont encore actives de nos jours. En 2011, lors de l'intervention militaire en Libye pour faire tomber Kadhafi (opération Harmattan), la France décide d'approvisionner en armes les rebelles, notamment dans le Djebel Nefoussa. Selon Jean-Christophe Notin, auteur de *La vérité sur notre guerre en Libye* (2012, Fayard), une solution ressemblant à celle citée précédemment est proposée aux autorités françaises. Une barbouze présente sur place, un ancien officier de l'armée française ayant soutenu les rébellions des Karen en Birmanie, de Sassou Nguesso au Congo-Brazzaville ou encore celles des Darfour au Soudan, aurait en effet réfléchi « *à une filière d'approvisionnement en armes bulgares. Achetées en Albanie, les caisses auraient transité par un pays africain, lequel aurait accepté de signer l'indispensable certificat d'utilisateur final avant de les renvoyer par la route en Libye. Le délai – trois semaines – a été jugé trop long à Paris au vu des périls encourus* » (p. 391). Au final, les armes seront parachutées par des avions de transport français. Il n'en reste pas moins que le circuit d'armement est toujours en place.

Yanis Thomas

BURKINA FASO

Le général Diendéré à la manœuvre

Après quelques semaines d'exil au Maroc, le dictateur déchu du Burkina Faso, Blaise Compaoré, est revenu mi-février s'installer en Côte d'Ivoire, où il avait déjà trouvé refuge dans les premières heures suivant son renversement par l'insurrection populaire de fin octobre. *Jeune Afrique* (17/02) apporte un témoignage de toute première importance pour comprendre les motivations de l'ancien dictateur. Selon « un diplomate africain », « la vie au Maroc ne plaît pas trop au couple Compaoré. Au début, Chantal Compaoré ne trouvait pas la résidence qui leur avait été affectée à son goût, elle avait entrepris de refaire toute la décoration et des aménagements ». Rien à voir donc avec l'envie de Blaise Compaoré de se rapprocher du Burkina pour tenter de refaire la décoration couleur kaki... Pourtant, selon le même *Jeune Afrique* (28/02), il reste en contact avec son ancien chef d'état-major particulier, Gilbert Diendéré, souvent présenté comme le patron de fait du fameux Régiment de Sécurité Présidentielle (RSP), dont il reste le mentor incontestable. Ce bras droit de Compaoré s'était affiché au premier rang, en novembre, lors de la cérémonie d'investiture du président de transition Michel Kafando, qui, sous pression de la rue, l'avait rapidement démis de ses

fonctions. Le gouvernement de transition burkinabè ne s'est pour autant pas débarrassé de lui et n'a pas dissout le RSP, une revendication pourtant centrale de la société civile. Par deux fois les hommes du RSP ont empêché la tenu du Conseil des ministres, fin décembre et début février, demandant en vain la démission du Premier ministre (issu de leurs rangs et qui s'est engagé mi-décembre à dissoudre cet Etat dans l'État), mais obtenant la nomination de leur patron officiel, le Colonel Boureima Kéré, comme nouveau chef d'état-major particulier du président. Un tortionnaire, selon un récent témoignage sur une radio locale rapporté par le site www.thomassankara.net. Autre symbole du verrouillage en cours, le successeur de Kéré à la tête du RSP est le Lieutenant-Colonel Moussa Céleste Coulibaly, ex-aide de camp de Blaise Compaoré, qu'il a accompagné dans sa fuite au Maroc et en Côte d'Ivoire, et qu'on devine encore en lien étroit avec lui.

Le général Diendéré, omniprésent, a participé aux négociations lors de ce bras de fer avec le pouvoir de transition. Cédant à la pression de ce corps d'élite qui refuse sa dissolution, le président de transition a mis en place une commission chargée de proposer une évolution du RSP. Mais Diendéré a déjà expliqué que l'évolution ne

pourra pas se décider avant les élections prévues au terme du processus de transition, en octobre... auxquelles le bruit court qu'il pourrait d'ailleurs être candidat.

Alors que le renversement de Compaoré devrait le pousser à faire profil bas, Diendéré renvoie étonnamment l'image, arrogante, d'être incontournable. Selon les propos d'un « militaire de haut rang » rapportés par *Jeune Afrique* (22/02), « ce serait du gâchis de ne pas profiter de ses compétences et de ses contacts, notamment avec les militaires français, dont il reste un interlocuteur privilégié ».

Il a en effet eu, pendant 27 ans, le loisir de tisser des liens étroits avec ses collègues français (cf. *Billets* n°241, décembre 2014).

Mais il semble aussi avoir la faveur des Américains. Selon *burkina24.com* (10/02), un communiqué du service de communication du RSP rapporte cette anecdote : « Des Américains auraient dit : "si vous n'en voulez plus, donnez-le nous... Il est l'un des rares officiers généraux de la sous région qui maîtrise autant les questions sécuritaires dans la zone sahélo-saharienne" ». De fait, Diendéré était présent lors de l'édition 2015 de l'opération d'exercices militaires « Flintlock » organisée par les USA, cette fois au Tchad. Des militaires de 28 pays y ont participé, selon *RFI* (17/02) qui a interrogé sur place... Gilbert Diendéré.

Soutenez-nous : abonnez-vous !

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par **Survie**, 107 Bd de Magenta - 75010 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25
 11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la « Françafrique ». Au long de ses 12 pages, **Billets d'Afrique** décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code postal: _____ Ville : _____
 Tél. : _____

- Courriel : _____
- France : 25 € (faibles revenus: 20 €) • Etranger et DOM-TOM : 30 €
 - Abonnement numérique (envoi par courriel, mêmes tarifs) : cocher
- Modalités de paiement :**
- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie
 - Virement bancaire (IBAN : FR76 4255 9000 0321 0217 7520 939, au Crédit Coopératif) : préciser l'objet sur l'ordre de virement
- Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.
 Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par François-Xavier Vershave
 Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.
 Directeurs de la rédaction:
 Thomas Noïrot et Mathieu Lopes
 Comité de rédaction: S. Courtoux, R. De Benito,
 R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, F. Tarrit, Y. Thomas
 Ont participé à ce numéro : A. Bigo, B. Jaffré, G.M.
 Illustrations : J. Beurk
 Photo de couverture (licence Creative Commons) :
 Gyver Chang (prise le 5/02/08).

Association Survie
 107, Bd de Magenta, F75010 Paris
 Tél. (+33) 1 44 61 03 25
<http://survie.org> et twitter.com/survie
 Commission paritaire n° 0216G87632
 Dépôt légal : mars 2015 - ISSN 2115- 6336
 Imprimé par Imprimerie 3 A
 7, rue Marie Pia - 91 480 Quincey-sous-Sénart

Contact de la rédaction :
billetsdafrique@survie.org